
	Référence : C2-ENR16	Version : 2	Appliqué(e) le : 2018-03-19
	<b>PRÉCONISATIONS PATIENT « PRELEVEMENT VAGINAL (PV) / PRELEVEMENT URETRAL (PU) »</b>		

**Votre médecin vous a prescrit un prélèvement génital (vaginal ou urétral).**

**Nous vous remercions de respecter les recommandations suivantes :**

- Le prélèvement sera réalisé, si possible, avant de débuter un traitement antimicrobien local ou général, à la phase aiguë de la maladie.
- Le prélèvement vaginal sera réalisé en dehors des périodes de règles.
- Ces prélèvements doivent être réalisés avant toute toilette intime.
  - ✓ Prélèvements vaginaux (PV) : une abstinence sexuelle de 24-48h est souhaitable.
  - ✓ Prélèvements urétraux (PU) : venir au laboratoire le matin sans avoir uriné au préalable (c'est-à-dire avant la 1<sup>ère</sup> miction du matin)  
Ou attendre au minimum 3-4 heures après la précédente miction.

	Référence : C2-ENR16	Version : 2	Appliqué(e) le : 2018-03-19
	<b>PRÉCONISATIONS PATIENT « PRELEVEMENT VAGINAL (PV) / PRELEVEMENT URETRAL (PU) »</b>		

**Votre médecin vous a prescrit un prélèvement génital (vaginal ou urétral).**

**Nous vous remercions de respecter les recommandations suivantes :**

- Le prélèvement sera réalisé, si possible, avant de débuter un traitement antimicrobien local ou général, à la phase aiguë de la maladie.
- Le prélèvement vaginal sera réalisé en dehors des périodes de règles.
- Ces prélèvements doivent être réalisés avant toute toilette intime.
  - ✓ Prélèvements vaginaux (PV) : une abstinence sexuelle de 24-48h est souhaitable.
  - ✓ Prélèvements urétraux (PU) : venir au laboratoire le matin sans avoir uriné au préalable (c'est-à-dire avant la 1<sup>ère</sup> miction du matin)  
Ou attendre au minimum 3-4 heures après la précédente miction.